



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 39951

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les prévisions de dotations financières de fonctionnement, d'attribution de postes d'enseignants et de postes d'IATOS pour l'année 2000. Il apparaît que sur les 82 universités françaises, le classement d'Evry est 79e (DGF), 80e (enseignants) et 79e (IATOS) sur 82. Toutes catégories confondues, l'université d'Evry-Val d'Essonne est la moins bien dotée. Les dotations prévues ne permettront pas à cette université de fonctionner dans de bonnes conditions et encore moins de se développer pour répondre aux demandes et, notamment celles qui concernent le Génomopole. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour réévaluer les dotations affectées à l'université d'Evry-Val d'Essonne afin qu'elle puisse assurer un enseignement de qualité.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie mène depuis maintenant plusieurs années une politique active en faveur du développement de l'université d'Evry-Val-d'Essonne. C'est ainsi que cet établissement se verra allouer à la rentrée 2000 16 emplois enseignants et 14 emplois non enseignants (dont 3 de bibliothèques) ainsi qu'une dotation globale de fonctionnement (DGF) de 22,4 MF, soit une augmentation de 2,7 MF par rapport à 1999. Sur trois rentrées universitaires (1998, 1999, 2000), Evry aura bénéficié de 82 emplois enseignants, 23 IATOS, 12 emplois de bibliothèques et d'une progression de sa DGF de 5,4 MF (+ 32 %). L'université d'Evry-Val-d'Essonne est l'une des dernières universités françaises à connaître des augmentations d'effectifs étudiants (+ 10 % à la rentrée 1998). Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie suit donc la situation de cette université avec une particulière attention comme le démontre l'ampleur des efforts consentis en sa faveur depuis trois ans pour assurer les conditions de sa réussite, indispensable à son développement futur.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39951

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2000, page 138

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1826